

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROCÈS-VERBAL

282^e séance (spéciale) tenue le 5 mars 2020 à 17 h 30

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES :

Membres

M. Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

M. Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

M^{me} Johanne Légaré – Citoyenne

M^{me} Esther Bonin – Citoyenne

M^{me} Marie-Anne Marin – Citoyenne

M. Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

M. Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes

ABSENCES :

Membres

M. Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

M^{me} Sarah Dandenault – Professionnelle

M. Michel A. Vézina – Citoyen

Ressource interne

M. Mathieu Bélanger – Directeur, service de l'urbanisme et du développement durable

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. PIIA – Rénover des bâtiments résidentiels – 22, rue Charlevoix, 13, rue des Braves-du-Coin et 61-63 et 105, rue Saint-Jacques – District Hull-Wright – Cédric Tessier

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'agrandissement à l'arrière de l'habitation au 105, rue Saint-Jacques, sera démolie pour être remplacé par un nouvel agrandissement qui occupera toute la largeur du mur arrière;
- Les bâtiments résidentiels qui font l'objet de cette demande n'ont pas de statut patrimonial officiel;
- Les critères d'évaluation d'un projet de rénovation sur un bâtiment cité ou situé dans un site du patrimoine sont beaucoup plus spécifiques et axés sur la préservation des éléments marquants patrimoniaux;
- Les travaux à l'intérieur de bâtiments cités ou situés dans un site du patrimoine ne sont pas assujettis à l'approbation du conseil;

DISTRIBUTION :

Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



SECRETÉAIRE

- Le matériau de revêtement extérieur utilisé pour remplacer la tôle au 61-63, rue Saint-Jacques est ignifuge et sa texture ressemblera à ce qui était en place;
- Des explications sur la proportion requise au PIIA pour les fenêtres à guillemettes à être installées au 22, rue Charlevoix, soit une portion en largeur pour deux portions en hauteur;
- Le remplacement de fenêtres est assujéti au PIIA et les objectifs et critères d'évaluation pour leur remplacement visent à reproduire les caractéristiques d'origine.

R-CCU-2020-03-05 / 30

CONSIDÉRANT QUE des demandes visant à approuver des travaux de rénovation ont été formulées pour les propriétés situées aux 22, rue Charlevoix, 13, rue des Braves-du-Coin, 61-63, rue Saint-Jacques et 105, rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés permettront de préserver et de rehausser le caractère architectural et historique du quartier des maisons allumettes et du quartier Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation proposés sont conformes aux dispositions réglementaires applicables du Règlement de zonage numéro 502-2005;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent les objectifs et critères d'évaluations applicables du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 relatifs au secteur de préservation du centre-ville et aux unités de paysage du quartier des maisons-allumettes et du quartier Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles à une aide financière du Programme rénovation Québec;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, les projets de travaux de rénovation des quatre bâtiments situés aux 22, rue Charlevoix, 13, rue des Braves-du-Coin, 61-63 et 105, rue Saint-Jacques, comme illustrés dans l'analyse de projet aux documents :

- Travaux proposés – 22, rue Charlevoix – 27 février 2020;
- Travaux proposés – 13, rue des Braves-du-Coin – 20 février 2020;
- Travaux proposés – 61-63, rue Saint-Jacques – 12 février 2020;
- Travaux proposés – 105, rue Saint-Jacques – 27 février 2020.

RECOMMANDÉ

4. Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 48.